

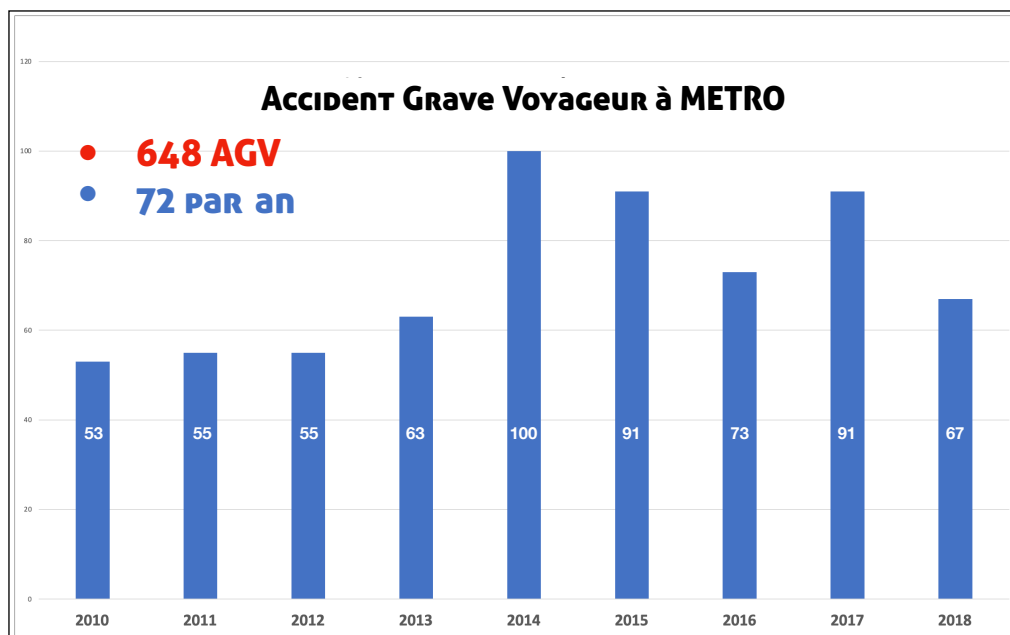


SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

Avril 2024

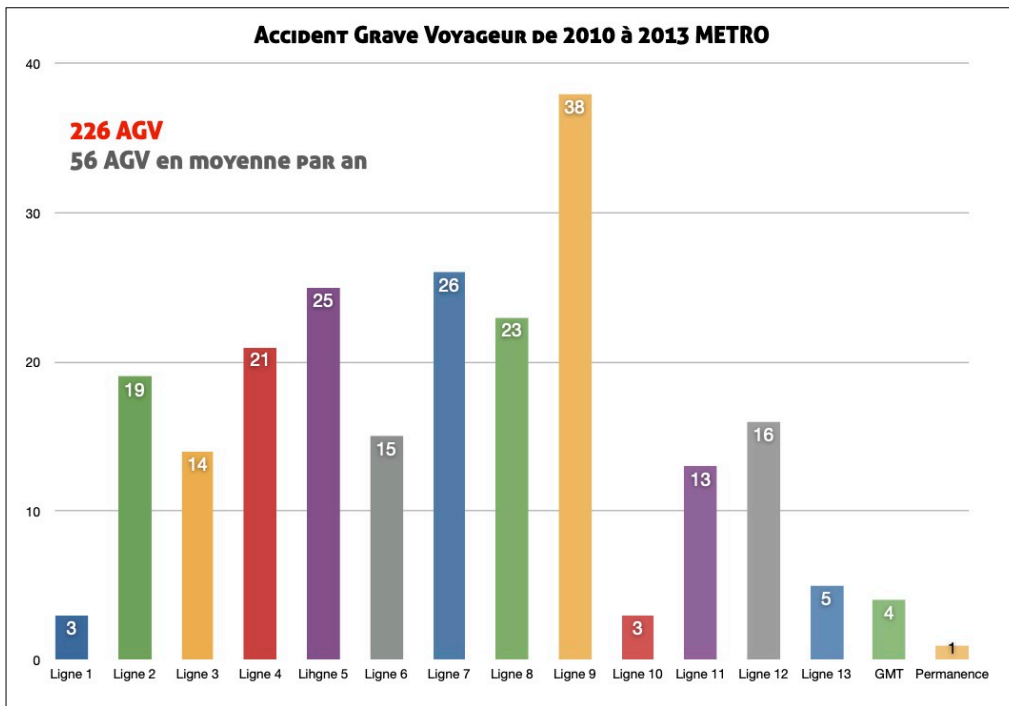
FAIRE TOMBER LE TABOU sur les accidents graves de voyageurs

Chaque année une centaine d'agents de conduite est confrontée à un Accident Grave de Voyageur (AGV). Cela dure depuis des décennies, cependant le sujet reste tabou. Il empêche une prise en charge réelle des victimes et une mise en place de prévention afin de réduire les accidents. Les AGV représentent un quart des accidents du travail. Les victimes, directes et indirectes, sont isolées et vivent des violences dégradant fortement leur vie personnelle et familiale. Fidèle à ses engagements, lors des élections de 2021, SOLIDAIRES RATP dresse un cahier revendicatif complet.



Huit décennies d'accidents et traumatismes passés sous silence

Les archives de la ville de Paris, datant de la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain Parisien (CMP) en 1941, recense les incidents dans le Métro : 11 chutes et accidents, ainsi que 8 suicides. Depuis cette époque, rien n'est mis en place pour réduire les accidents. **Combien d'agents RATP ont vécu ce traumatisme ? Combien en faudra-t-il de plus pour que la RATP mène des actions concrètes ?** SOLIDAIRES RATP a analysé les AT de 2010 à 2013. Mais à la suite d'un AGV de l'un de nos camarades, l'Inspection du travail a diligenté une enquête, obligeant le département à communiquer les données de 2014 à 2018. Cela nous permet d'établir le graphique ci-dessus. **Il en ressort 648 Accident Grave Voyageur et une moyenne de 72 par an à Métro.**



Détailler les accidents, cibler les stations afin d'améliorer la prévention primaire

Une analyse fine par ligne de Métro permettrait d'établir une liste des stations revenant régulièrement dans les statistiques et de réfléchir à une prévention adaptée à leurs configurations.

SOLIDAIRES estime nécessaire d'effectuer ce travail chaque année et de compléter les années manquantes de 2014 à aujourd'hui. **Nous réclamons une présentation de ces données aux instances afin que l'ensemble des syndicats puisse s'en emparer.** Même s'il peut être difficile d'empêcher complètement ces accidents et suicides, cela permettra au moins de les limiter. De fait, réduira le nombre d'accident du travail et donc, d'indisponibilité agent.

Il existe sur les lignes automatiques un dispositif capable de couper le courant dès détection d'un objet ou d'une personne sur les voies. **Installer ce dispositif en entrée, à quai et en sortie de station « cible » permettrait de réduire significativement les accidents voyageurs.**

Il est possible de développer une campagne de communication spécifique pour rappeler les



bons gestes aux usagers. Sensibiliser les usagers à la ligne des portes (bande blanche) afin d'éviter les accidents. **Sensibiliser le public à la présence de la borne d'alarme à quai et des KSA dans les wagons.** Cela permet de sauver des vies. Il faut redonner du sens au code de couleur dans les enceintes du Métro, le rouge pour la « sécurité » en cas de danger.

L'IAPR est aux AGV ce que Bio-Goujard est à l'amiante

La Direction est à l'origine de la création de l'IAPR avec la GMF dans les années 2000. Depuis, la RATP estime qu'en communiquant les coordonnées de l'IAPR aux salariéEs victimes, elle répond à ses obligations. **C'est une protection juridique qu'elle propose et non une protection des agents dont elle a la charge.** Comme avec l'amiante, elle sort sa carte maîtresse Bio-Goujard.

D'une l'IAPR ne répond pas au besoin des salariéEs, car non spécialisé en traumatisme et de deux, c'est juste une plateforme téléphonique dont certains agents attendent toujours le retour de leur appel.

Depuis 2015, suite aux attentats s'est développé le Centre Régional Psycho-traumatisme (CRP) au sein de l'APHP. **Au CRP y exerce des spécialistes en traumatisme, psychiatres et psychologues. La prise en charge est totale et gratuite,** c'est un service public. Les agents victimes ont besoin de spécialité telles que l'EMDR et l'ICV pour guérir de leur trauma. Des collègues ayant vécu un accident voyageur, 20 ans auparavant, sont toujours autant affectéEs. Rien n'a été fait pour eux et elles. **SOLIDAIRES revendique la création d'un partenariat avec les hôpitaux publics d'Île-De-France.**

Le traumatisme, onze ans après, comme si c'était aujourd'hui...

Un médecin traitant atteste de la situation d'une conductrice :

« Je reçois la patiente en consultation fin mai 2023 dans un contexte d'asthénie avec un tabagisme accentué du fait de la réapparition d'une anxiété. Elle m'explique alors que certains événements sur son lieu de travail ont alors fait réapparaître des reviviscences : accident survenu le 22 avril 2023 sur la ligne de métro 6 avec décès d'une femme emportée par la rame. Cet événement aurait fait réapparaître des souvenirs à type de flashbacks de l'accident survenu en 2012, un sentiment de menace permanente qui se manifeste par une hypervigilance. Un état de qui-vive et des symptômes d'évitement.

Elle reconsulte juin 2023, dans le cadre de cervicalgies en lien avec des contractures musculaires, un eczéma des plis. Ce type de symptômes physiques peuvent être favorisés par un état de stress. Je décide lors de cette consultation de l'arrêter la semaine au vu de son état physique et psychologique.

Je reçois de nouveau en consultation la patiente, ce jour. Soit le 23 juin 2023. Elle présente des troubles du sommeil avec des difficultés d'endormissement, des cauchemars, une irritabilité, des difficultés à se concentrer, une anxiété avec des sentiments de peur avec traduction physique à type de difficultés respiratoires, palpitations, suées. Elle a eu plusieurs crises d'angoisse avec des comportements d'évitement secondaire. Elle me décrit aussi des épisodes de déréalisation. Il existe en parallèle des répercussions sur sa vie personnelle et notamment familiale. Tous ces symptômes m'évoquent une rechute de son état de stress post-traumatique survenu en 2012 liée à l'événement traumatique subit lors de son accident du travail de 2012, raison pour laquelle, je fais une demande ce jour de rechute et l'adresse à un psychiatre pour confirmer ce diagnostic et poursuivre la prise en charge adaptée ».



La gestion d'un accident, en gare ou en station, est aussi traumatisante

« Ce jour là, j'étais au Vesinet Le Pecq. Le Tetra (talkie-walkie) retentit, c'est le centre de surveillance multigare, il faut intervenir sur le quai 2. Le conducteur a effectué un freinage d'urgence, le train vient de percuter un voyageur. Le temps de fermer le guichet et de prendre nos affaires, je pars rapidement avec ma collègue en direction du quai. Les pompiers sont appelés par le poste de commande centralisé (PCC). J'aperçois le train, il est arrêté à la moitié du quai. Le collègue est à la porte, en état de choc, il a dû mal à me parler, sa voix est tremblotante. Il me raconte que l'individu s'est jeté au moment où le train entrait à quai. La collision était inévitable. Il est bouleversé et très affecté. Je descends rapidement jusqu'en queue du train. J'effectue, tous les mètres, un appel pour essayer de repérer l'emplacement exact de l'individu sous le train. Monsieur, vous m'entendez ? A chaque appel, j'espère ne pas avoir de retour, et en même temps, je souhaite qu'il s'en sorte. Ce sentiment est perturbant, cette mission est insupportable. A chaque appel, l'angoisse est grandissante. Et s'il me répond, dans quel état sera-t-il ? Comment vais-je réagir ? Que dois-je dire ? Heureusement, je n'entends aucune réponse, ni cri, ni hurlement venant du ballast. J'arrive en tête de train, au niveau de la cabine conducteur, c'est là que j'aperçois le corps.

Les pompiers arrivent à ce moment. Je leur indique où se situe la personne, ils installent le paravent.

Les maîtrises arrivent, l'un d'entre eux prendra les commandes du « train écraseur ». Une fois l'évacuation effectuée, ma collègue retourne dans les locaux avec le conducteur en attendant sa prise en charge.

Les pompiers ont pu intervenir, la personne est dans la housse blanche. Soudain un train entre à quai ! Je ne comprends pas, nous sommes toujours en gestion d'incident. Ils n'ont pas repris l'exploitation ?! La personne est en bas des marches que vont emprunter les voyageurs dans quelques secondes, la reprise du trafic est plus importante que le respect des personnes ? Rapidement, ils installent le corps dans la resserre. Plus tard, ils ont traversé la salle des échanges, sous le regard des gens, achetant leur abonnement mensuel, comme si ce qu'il venait de se passer n'avait rien d'exceptionnel.

Le conducteur est toujours là en attente d'une prise en charge. Le pauvre ! La famille de notre désespéré est avec lui, à le reconforter malgré leur souffrance. On nous a remercié pour le travail effectué, mais je ne souviens pas qu'on nous ai demandé comment on allait ma collègue et moi-même. Je n'ai pas bien dormi ce soir-là, en colère pour le manque de prise en charge avec humanité ».

ADHÉRER AU SYNDICAT

Solidaires
RATP

NOM : PRENOM :

Matricule : Attachement :

Adresse :

Mail : Portable :

Trimestre : 20€ Semestre : 40€ Annuel : 80€

Chèque à l'ordre de : SOLIDAIRES RATP

SOLIDAIRES RATP : 31 rue de la Grange-Aux-Belles 75010 Paris

Adresse interne : GBSO SOLIDAIRES

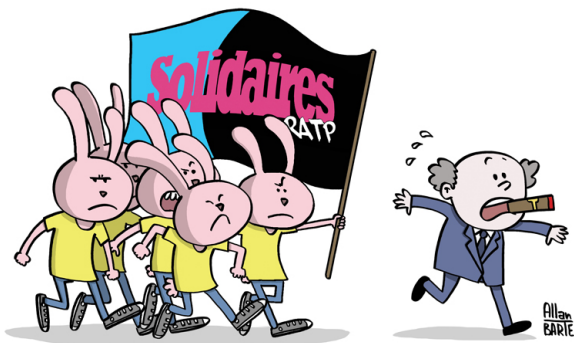


DES REVENDICATIONS CLAIRES POUR LA PRISE EN CHARGE DES AGV

SOLIDAIRES RATP porte un cahier revendicatif pour les agentEs de conduite, des agents de stations/gares, des agents de maîtrise, GPSR et les agents de maintenance des trains. Sur l'accompagnement administratif, la formation, la prévention primaire, la santé au travail et l'organisation du travail, il est urgent d'agir.

Pour un accompagnement administratif :

- Déclarer en AT l'ensemble des agents concernés par la gestion de l'AGV ;
- L'octroi systématique du code de pointage 774 (permettant la prise en charge totale de la rémunération) ou la création d'un code spécifique AGV qui



prende en compte **victime directe et indirecte** ;

- La prise en charge immédiate des premières démarches administratives (AT, cerfa premiers soins, etc) par les ressources humaines ;
- **Accompagner l'agentE à l'hôtel Dieu pour une prise en charge** rapide par le centre régional psychotraumatisme ;

- Prévenir la Médecine du travail et les élus du CSE ;
- Reconnaître la rechute de l'AT ;
- Faciliter le retour de l'agentE en mi-temps thérapeutique et maintenir la rémunération durant celui-ci jusqu'à la reprise au poste de travail ;
- Permettre à la victime d'AGV de pouvoir changer de métier sans perte de rémunération et de salaire ;
- Augmenter la prime pénibilité qualification de 100€.

Pour un accompagnement par la formation :

- Les agentEs du PCC pour le soutien aux victimes lors des communications THF/Tetra et pour prise de décision en fonction de l'état de l'agent de conduite (Intervention ou non, évacuation ou non, attente d'un gradé) ;
- Mettre en place des groupes de parole réunissant des victimes et non-victimes d'AGV accompagnées par un spécialiste en psychotraumatisme ;
- Développer des partenariats avec les hôpitaux publics d'île-de-France pratiquant l'EMDR et ou l'ICV.

Pour le déploiement d'une prévention primaire :

- Mise en place du dispositif aux stations critiques permettant de couper le courant instantanément en cas de détection de personne sur les voies ;
- Intégrer une réduction de vitesse en pilotage automatique en entrée de stations en courbe ;
- Mise en place d'une canalisation (avec formation) aux stations et gares de fortes affluences ;
- Mise en place d'un éclairage dans chaque niche du tunnel.

Pour préserver la santé au travail :

- Traiter de manière distincte les AGV dans le Document Unique ;
- Suivre les poly-AGV ;
- Mener systématiquement une enquête accident grave par les CSSCT ;
- Suivre annuellement les AGV, ligne pare ligne et détailler les stations et gares à risques ;
- Créer une cellule dédiée au sein de la Médecine du travail, avec 2 psychiatres et 6 psychologues spécialisés en trauma.

Ne restez pas isolés, SOLIDAIRES peut vous accompagner

Fidèle à ses engagements pris lors de la campagne électorale 2021, pour les élections professionnelles, SOLIDAIRES RATP poursuit le combat sur les Accidents Grave Voyageur. Depuis trop longtemps nos collègues victimes subissent la violence du traumatisme, sans que l'entreprise ne s'en soucie. SOLIDAIRES contribue à rendre visible ces violences au travail impactant fortement la vie personnelle et familiale des agentEs. Nous dénonçons les sanctions administratives (sanctions pécuniaires) décuplant la culpabilité, inévitablement ressentie, qui dévore de l'intérieur et fait vivre un calvaire. Il faut que cela change, ensemble, nous pouvons y arriver.

SOLIDAIRES accompagne plusieurs agentEs au tribunal pour faire reconnaître la faute de la RATP qui manque à son obligation de sécurité. De même, nous nous battons aux côtés de collègue pour faire reconnaître leur rechute d'accident du travail. Tous les combats permettront à terme d'améliorer la prévention. SOLIDAIRES est engagé à vos côtés pour améliorer les conditions de travail et la santé au travail.



ADHÉRER AU SYNDICAT

Solidaires
RATP

NOM : PRENOM :

Matricule : Attachement :

Adresse :

Mail : Portable :

Trimestre : 20€ Semestre : 40€ Annuel : 80€

Chèque à l'ordre de : SOLIDAIRES RATP

SOLIDAIRES RATP : 31 rue de la Grange-Aux-Belles 75010 Paris
Adresse interne : GBSO SOLIDAIRES

